

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 janvier 2013

TRANSITION VERS UN SYSTÈME ÉNERGÉTIQUE SOBRE - (N° 579)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 110

présenté par

M. Baupin, Mme Abeille, Mme Bonneton, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi,  
M. Cavard, M. Coronado, M. de Ruy, M. François-Michel Lambert, M. Mamère,  
Mme Massonneau, M. Molac, Mme Pompili, M. Roumegas et Mme Sas

-----

**ARTICLE PREMIER**

À la première phrase de l'alinéa 6, substituer à l'année :

« 2015 »

l'année :

« 2014 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'urgence climatique et l'indépendance énergétique de la France doivent inciter à la sobriété énergétique au plus vite. C'est l'esprit de cette proposition de loi et de son examen en procédure d'urgence.

Le texte issu des travaux de l'assemblée nationale en première lecture prévoyait une mise en application du dispositif de tarification progressive au 1<sup>er</sup> janvier 2013. Cet amendement vise à rendre opérationnel le nouveau dispositif dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014, délai suffisant pour permettre de tenir compte du retard pris dans l'examen du texte et du temps nécessaire à la mise en place du dispositif de collecte et de calcul des volumes de bases et des bonus-malus tout en tenant compte de l'urgence climatique et de mise en route de la transition énergétique.